DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Service : Service technique
Dossier suivi par : Cécile Achten
T. 30 91 91-504
F. 30 91 91-500
technique@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC
EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection et à la gestion de l'eau, il est porté à la connaissance du public que le Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'Ouest (SIDERO) a introduit une demande pour la construction d'un bassin d'orage et pose des canalisations d'adduction à Nospelt, n° cadastral 251/3761, section C de Kehlen.

La demande concernant le dossier n° EAU/AUT/24/0280 du 19 mars 2024 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 22 mars au 08 avril 2024 inclus.

Le résumé de la demande sera publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : https://enquetes.public.lu/fr.html.

Kehlen, le 22 mars 2024

Le Bourgmestre,
Félix Eischen

Le Secrétaire,
Marco Haas

09/04/2024